

Traitement des déchets : l'Adrise répond au SMTD

Le président du SMTD a reçu la presse lundi 12 octobre à Capvern pour une visite de l'unité de traitement des déchets du bac jaune (papiers, cartons, emballages). Il en a profité pour faire l'éloge de « son » projet d'UTV 65 prévue à Bordères et destinée, elle, à traiter les déchets organiques (restes de repas, épluchures, sachets de thé, coquilles d'œuf, ...) en affirmant qu'elle permettra de valoriser 93% des déchets produits tous les jours. Une première affirmation trompeuse quand on sait que cette part de déchets ne représente que 50% de nos poubelles ménagères, le reste étant composé des déchets recyclables (papiers, plastiques, verres) et des déchets résiduels (non recyclables) qui empruntent chacun des filières adaptées. Deuxième affirmation fallacieuse, celle qui prétend que ces déchets organiques seront valorisés puisqu'ils produiront, au final, un compost contenant des particules de verre, de plastiques et de métaux lourds qui le rendent impropre à l'épandage ainsi que l'édicte Véolia lui-même dans une note diffusée par ses soins en Angleterre.

Concernant la Loi de transition énergétique parue en août et au sujet de laquelle il interroge Ségolène Royal. Que dit cette loi : qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type d'usine devra être évité en favorisant le développement du tri sélectif qui deviendra obligatoire à partir de 2025. C'est exactement la position défendue par le collectif des opposants à l'UTV 65 ! Au mépris de cette recommandation, le SMTD veut engager les travaux pour rendre inéluctable ce projet qui, comme il le reconnaît, deviendra obsolète en 2025 (58M€ d'investissement en pure perte) et dont on se demande bien en quoi elle pourrait être adaptée. Mais que l'on se rassure, le SMTD va mettre en place un réseau sentinelles destiné à suivre le chantier puis l'exploitation : pendant les travaux nous ne doutons pas que nos éminents « experts » locaux, équipés de leur mètre pliant, auront leur mot à dire auprès des ingénieurs de Vinci ; et lorsqu'ils constateront que les nuisances de cette usine se font jour, ils n'auront plus qu'à les déplorer et en faire part à Véolia qui, soyons en certains, obtempérera docilement comme il ne l'a jamais fait dans ses autres usines de même type.

En attendant, l'externalisation des déchets à partir du 1^{er} janvier 2016 va coûter 1,2 M€ par an et là nous sommes d'accord sur ce chiffre. Mais à qui la faute sinon aux élus qui ont laissé pourrir le problème du traitement des déchets depuis des décennies et au SMTD qui s'engage dans une impasse. Alors pourquoi ne pas s'engager dès maintenant dans la seule voie pérenne, écologique et moins coûteuse, le tri à la source qui permet, en Allemagne, dans les pays nordiques, en Italie ou en Espagne de trier et de recycler entre 70 et 85% des déchets et non 25% comme l'affirme le président du SMTD.